

Conditions pour les demandes de soutien financier

Remarques générales

- Le.la requérant-e est actif-ve dans la recherche en physiothérapie. Il.elle doit être titulaire d'un diplôme de physiothérapeute et être membre de l'Association suisse de physiothérapie. Le.la requérant-e doit être largement impliqué-e dans le projet de recherche (il.elle doit au minimum avoir le statut de co-auteur-e).
- Si une évaluation de la Commission d'éthique est nécessaire, le.la requérant-e doit présenter ou remettre ultérieurement la décision de la Commission cantonale d'éthique concernée. Le versement de la subvention allouée est effectué après une décision positive de la Commission cantonale d'éthique.
- La demande déposée respecte les critères formels présentés en page 3.
- S'il s'agit d'un travail destiné à valider un cursus de formation, le.la requérant-e doit l'indiquer.
- Seuls les projets délimités et décrits avec clarté seront soutenus. Un projet de PhD sera soutenu à condition que l'un de ses sous-projets soit clairement décrit.

Frais couverts

- Une somme maximale de CHF 10'000.- sera allouée au projet de recherche.
- En règle générale, seule une partie des frais est subventionnée.
- Physioswiss subventionne aussi bien des nouveaux projets que des sous-projets ajoutés a posteriori à des projets en cours.
- Physioswiss contribue aux coûts liés aux publications en accès libre.
- Le budget annexé à la demande doit indiquer clairement les domaines du projet pour lesquels un soutien est demandé.

Frais non couverts

- Les frais relatifs à l'utilisation de l'infrastructure d'une institution, d'un cabinet ou d'un laboratoire ne sont pas financés.
- Les frais relatifs à la présentation à des congrès ne sont pas pris en charge.
- Les frais déjà couverts ne sont pas financés. Toute demande de soutien financier faite auprès d'autres institutions, tout comme les montants déjà obtenus, doivent être déclarés.

Critères d'évaluation

La qualité scientifique du projet constitue le principal critère lors de l'évaluation de la demande. Les principaux critères de qualité sont les suivants:

- Importance scientifique et actualité du projet
- Caractère innovant du projet
- Choix de la méthode
- Production scientifique du/de la requérant-e au moment de la demande
- Compétence du groupe de recherche dans le domaine en question
- Faisabilité du projet
- Réflexions du/de la requérant-e sur la mise en œuvre des résultats dans la pratique.

Obligations

Les auteur-e-s des projets subventionnés s'engagent à:

- Présenter un rapport final (3 pages A4 max.) ou une copie des publications.
- Déposer un abstract pour le congrès national une fois l'étude terminée. (L'abstract sera évalué au même titre que tous les autres abstracts).
- Publier le travail subventionné sous une forme appropriée dans Physioactive, la revue de l'association.
- Faire en sorte de publier les résultats dans des revues en accès libre.

Remarque finale

Pour le reste, le «Règlement du Fonds de la recherche en physiothérapie de l'Association suisse de physiothérapie» s'applique.

Critères formels des documents

- 1 Lettre d'accompagnement de la demande** (1 page)
- 2 Page de titre** (1 page)
 - Titre
 - Requéran·e
 - Co-requéran·e
 - Direction de l'étude
 - Cabinet/institution/clinique
 - Autres institutions
 - Lieu, date, signature
- 3 Abstract** (½ page A4 max.)
- 4 Protocole d'étude**
- 5 Présentation des missions du requérant dans le cadre du projet de recherche** (½ page A4 max.)

- 6 Décision de la Commission d'éthique**
- 7 Lettre de soutien de l'institution partenaire**
- 8 CV requérant·e** (2 pages max.)
- 9 Liste des publications et présentation de la production** du·de la requérant·e
- 10 CV des co-requéran·e·s** (2 pages max. chacun)
- 11 Budget** (conformément au formulaire)

Demande:
20 pages max.

Annexe

Les autres annexes ne sont pas évaluées.

Les documents seront envoyés au secrétariat général de Physioswiss sous la forme d'**un seul** fichier PDF à l'adresse: info@physioswiss.ch, Objet: «Demande de soutien financier pour un projet de recherche».